

**OBJET**

**OPERATIONS FINANCEES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE  
APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT**


Dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre du plan de relance de l'économie, l'Etat vient de notifier le financement de six des opérations qui lui avaient été proposées par la Ville, à savoir :

- les travaux de rénovation du réseau d'alimentation en d'eau potable (financés sur le budget annexe de l'eau),
- les travaux de sectorisation du réseau d'alimentation en eau potable (financés sur le budget annexe de l'eau),
- la rénovation des sanitaires dans les écoles - 1<sup>ère</sup> tranche (5 écoles),
- la première tranche de travaux de réhabilitation du stade Jean Ivoula, concernant des travaux de mise en conformité,
- les travaux de réhabilitation du stade du Colorado, s'agissant des tribunes et vestiaires,
- les travaux de réhabilitation de la ravine du Butor.

Je vous sou mets, en conséquence, ci-dessous, les plans de financement de ces opérations, en vous demandant de bien vouloir les approuver, et m'autoriser à signer tout document de contractualisation de ces financements.

Opération	Coût prévisionnel		Financement Etat Plan de relance		Autres financements		Part Commune (sur le HT)
	TTC	HT	Taux	Montant	Financier	Montant	
Réseau AEP / rénovation	1 627 500	1 500 000	40 %	600 000	Office de l'Eau (40%)	600 000	300 000
Réseau AEP / sectorisation	976 500	900 000	40 %	360 000	Office de l'Eau (40%)	360 000	180 000
Rénovation des sanitaires dans les écoles /1ère tranche	289 630	266 940	75 %	200 205	-	-	66 735
Réhabilitation du stade Ivoula / 1ère tranche : conformité	175 000	161 290	75 %	120 968	-	-	40 322
Réhabilitation du stade du Colorado / tribunes et vestiaires	141 000	129 954	75 %	97 465	-	-	32 489
Réhabilitation de la ravine du Butor	223 570	206 055	75 %	154 541	-	-	51 514
Total	3 433 200	3 164 240		1 533 179		960 347	671 061

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

**OBJET**
**OPERATIONS FINANCEES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE  
 APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT**


---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-43 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
 A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement, tel qu'arrêté ci-dessous, des opérations retenues par L'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie :

Opération	Coût prévisionnel		Financement Etat Plan de relance		Autres financements		Part Commune (sur le HT)
	TTC	HT	Taux	Montant	Financier	Montant	
Réseau AEP / rénovation	1 627 500	1 500 000	40 %	600 000	Office de l'Eau (40%)	600 000	300 000
Réseau AEP / sectorisation	976 500	900 000	40 %	360 000	Office de l'Eau (40%)	360 000	180 000
Rénovation des sanitaires dans les écoles /1ère tranche	289 630	266 940	75 %	200 205	-	-	66 735
Réhabilitation du stade Ivoula / 1ère tranche : conformité	175 000	161 290	75 %	120 968	-	-	40 322
Réhabilitation du stade du Colorado / tribunes et vestiaires	141 000	129 954	75 %	97 465	-	-	32 489
Réhabilitation de la ravine du Butor	223 570	206 055	75 %	154 541	-	-	51 514
<b>Total</b>	<b>3 433 200</b>	<b>3 164 240</b>		<b>1 533 179</b>		<b>960 347</b>	<b>671 061</b>

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer tout document de contractualisation de ces financements.

**ARTICLE 3**

Les recettes correspondent seront inscrites, respectivement sur le budget général et le budget annexe de l'eau, au chapitre 13, article 1321 pour les subventions de l'Etat, article 1326 pour les financements de l'Office de l'Eau.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 22 JUIL. 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE